

Roissy Pays de France s'engage pour un avenir durable avec la révision du SCoT-AEC :

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France a franchi une étape cruciale en prescrivant la révision de son [Schéma de cohérence territoriale](#) (SCoT) intégrant le Plan climat air énergie territorial (SCoT-AEC). Cette démarche ambitieuse vise à façonner un avenir durable pour l'ensemble du territoire intercommunal.



Des objectifs transversaux pour un développement harmonieux

La révision du SCoT-AEC s'articule autour de quatre objectifs transversaux majeurs :

- Assurer un développement urbain cohérent et équilibré.
- Améliorer la connectivité métropolitaine et l'accessibilité aux services du quotidien.
- Accélérer la transition vers un territoire bas carbone et respectueux de l'environnement.
- Soutenir le développement économique local dans une perspective durable.

Une concertation ouverte et transparente avec les citoyens

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération s'engage à mener une concertation approfondie avec les habitants, les associations locales et toutes les parties prenantes concernées pour

- Permettre au public d'accéder à l'information et de contribuer au projet.
- Sensibiliser les acteurs aux enjeux du SCoT-AEC.
- Favoriser les échanges et le partage autour du projet.

Cette révision du SCoT-AEC témoigne de la volonté de Roissy Pays de France de construire un territoire durable, inclusif et résilient, en impliquant activement ses citoyens.

Documents

[Délibération Roissy Pays de France SCoT](#)

Liens utiles

[Plus d'informations](#)